

“ C’est bon de savoir  
qu’ils ne manqueront de rien... ”



# Solution **AMALIA PLUS** Garantie Décès

Jusqu'à 200 000 € pour assurer l'avenir  
de vos proches



PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS, PLUS UTILES

## 2 bonnes raisons d'adhérer à une garantie décès

### 1 Le décès : une charge financière très lourde pour ses proches.

- S'il vous arrivait quelque chose, **avez-vous pensé aux difficultés financières que rencontrerait votre famille ?** Ceux que vous aimez pourraient-ils bénéficier du même niveau de vie ? Comment continuer à financer les études des enfants ? Comment faire face au paiement des charges ?

### 2 Des aides légales très insuffisantes.

- En cas de décès, votre régime obligatoire de protection sociale ne verse qu'un capital minime à votre famille.



#### Nathalie, 42 ans, 3 enfants

*Mon mari est décédé à la suite d'une longue maladie. Il avait 40 ans et était agent de maîtrise. Comme il percevait un salaire mensuel de 1 950 €, la Sécurité sociale nous a versé 5 850 €. A peine de quoi faire face aux*

*prochaines échéances de nos emprunts et au financement des études de notre fils aîné. Mais grâce à la Solution AMALIA PLUS à laquelle nous avons adhéree, j'ai pu maintenir le niveau de vie de la famille et éviter des difficultés supplémentaires.*

## 2 excellentes raisons de choisir la Solution AMALIA PLUS

### 1 Jusqu'à 200 000 € pour assurer l'avenir de vos proches.

- Un capital garanti que vous aurez choisi entre 20 000 € et 200 000 €.
- Un capital **transmis aux bénéficiaires de votre choix.**
- Un capital **exonéré de droits de succession**, selon la législation en vigueur.
- Un capital doublé, si vous le souhaitez, en cas de décès accidentel.

### 2 Une garantie réellement accessible

- Une adhésion possible jusqu'à 80 ans.
- Des **cotisations très abordables** :

A titre d'exemple, pour garantir un capital de 20 000 € :

Âge à l'adhésion	Montant de la cotisation mensuelle 2009
Moins de 28 ans	1,62 €
30 ans	1,70 €
35 ans	2,24 €
40 ans	3,46 €
45 ans	5,80 €
50 ans	9,10 €
55 ans	13,68 €
60 ans	19,10 €

## Harmonie Anjou est un territoire d'Harmonie Mutualité, l'une des toutes 1<sup>ères</sup> mutuelles santé sur le plan national :

- 1,4 million de personnes protégées.
- Accès aux 2 200 services de soins et d'accompagnement mutualistes de la Mutualité Française.
- Plus de 100 agences.

### Harmonie Mutualité proche de vous en Anjou :

#### ANGERS

- **Agence Foch**  
Tél. 02 41 24 84 50  
51 boulevard Foch
- **Agence La Roseraie**  
Tél. 02 41 68 81 50  
Place du Chapeau de Gendarme
- **Agence Les Justices**  
Tél. 02 41 68 83 50  
295 rue Saumuroise  
Place des Justices
- **Agence Saint Lazare**  
Tél. 02 41 36 82 50  
18 rue Saint Lazare
- **Agence Siège**  
Tél. 02 41 68 88 00  
67 rue des Ponts de Cé

#### BAUGÉ

Tél. 02 41 84 80 50  
34 rue Victor Hugo

#### BEAUFORT EN VALLÉE

Tél. 02 41 45 27 50  
8 rue de la Maladrerie

#### CHALONNES SUR LOIRE

Tél. 02 41 54 57 50  
38 rue du Vieux Pont

#### CHEMILLÉ

Tél. 02 41 30 88 50  
2 place du Château

#### DOUÉ LA FONTAINE

Tél. 02 41 40 53 50  
11 place Jean Begault

#### SAUMUR

Tél. 02 41 83 85 50  
34 rue Dacier

#### SEGRÉ

Tél. 02 41 94 86 50  
2 place de la République

[www.harmonie-anjou.fr](http://www.harmonie-anjou.fr)

Amalia Plus est un contrat garanti par Mutalis, union soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité et inscrite au registre national des mutuelles sous le n°442 852 000

Harmonie Anjou est un territoire d'Harmonie Mutualité, siège social : 143 rue Blomet, 75015 Paris. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au registre national des mutuelles sous le n° 500 751 789.

**Harmonie Anjou**  
**Harmonie Mutuelles**  
PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS, PLUS UTILES